

## FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### **POINT 23 – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

#### *1 annexe*

**La présente communication a pour objet de présenter les résultats financiers de l'exercice 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et de proposer l'affectation du résultat de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter les soldes correspondants au budget primitif 2026.**

Le compte administratif et le compte de gestion 2025 font apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement : **677 577,16 €.**
- section d'investissement : - **604 291,71 €.**

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à **409 430,04 €.**

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, s'établit à **194 861,67 €.**

Il est proposé d'affecter **195 000,00 €** au compte 1068 afin de couvrir intégralement le besoin de financement de la section d'investissement, ce montant étant arrondi pour des raisons de lisibilité budgétaire.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

- Section d'investissement : **195 000 €** - article budgétaire 1068 (recettes),
- Section de fonctionnement : **482 577,16 €** - article budgétaire 002 (recettes),

Pour mémoire, le solde d'exécution de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice 2025, soit **604 291,71 €** est repris au budget primitif 2026 en section d'investissement (compte 001 – solde d'exécution négatif reporté).

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 15 juin 2026, a émis un avis **favorable/défavorable**.

Il est demandé au conseil municipal de :

**ARTICLE 1 : ABROGER et REMPLACER** la délibération n° 03/2026 du Conseil Municipal du 12 février, relative à l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025.

**ARTICLE 2 : AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, soit 677 577,16 €, de la manière suivante :

- **En recette d'investissement** **195 000,00 €.**  
Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.
- **En recette de fonctionnement** **482 577,16 €.**  
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté.